

République Démocratique du Congo



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CABINET DU CHEF DE L'ETAT
CELLULE DE COMMUNICATION

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
FÉLIX-ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO,
CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA SADC
À L'OCCASION DE LA 77^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

New York - ÉTATS-UNIS, Mardi 20 Septembre 2022



**Monsieur le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies,
Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,**

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de prendre la parole du haut de cette tribune pour faire entendre la voix de mon pays, la République Démocratique du Congo, sur les principales questions qui préoccupent au plus haut point la communauté internationale actuellement.

Monsieur le Président,

Je voudrais, néanmoins, avant toute chose, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 77^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que vous donnerez le meilleur de vous-même pour la réussite de cette session et vous garantis tout le soutien de mon pays.

Monsieur le Président,

Les défis majeurs auxquels l'humanité fait face actuellement sont les suivants :

1. La sécurité et la paix pour tous ;
2. La maîtrise des changements climatiques ;
3. La relance de l'économie mondiale après la Covid-19 ;
4. La lutte contre la pauvreté et la promotion du bien-être collectif.

Ces principaux défis sont complexes et intimement enchevêtrés. Conscient de cette réalité, je salue, le choix judicieux et la pertinence du thème central de ces assises, à savoir, « Un tournant décisif : des solutions transformatrices face à des défis intriqués ». À l'évidence, le relèvement de ces défis exige plus de concertation, plus de coopération et plus de solidarité entre les États et les nations.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue le fondement et l'objectif primordial de la création de l'Organisation des Nations Unies. Ni l'indifférence, ni l'immobilisme, ni l'attentisme de sa part ne sont, par conséquent, admissibles face à toute menace contre la paix et la sécurité internationales.

À ce jour, la question de la sécurité et de la paix internationales se cristallise autour de la lutte contre le terrorisme ainsi que l'extinction des foyers de tension en Europe et en Afrique.



En effet, le terrorisme n'a épargné aucun continent. Après l'Asie, l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, il se métastase en Afrique où il a allumé le feu à plusieurs endroits, et notre continent en paie un lourd tribut. Au Sahel, à l'Est, à l'Ouest, au Centre et au Sud de ce continent, les terroristes tuent par des expéditions barbares des populations innocentes, et déstabilisent des États au nom de l'intégrisme religieux.

Certes, des progrès remarquables ont été accomplis au Moyen-Orient dans la lutte contre ce fléau qui a battu de l'aile. Cependant, ce fléau est loin de s'essouffler et, encore moins, d'être éradiqué de notre planète.

C'est pourquoi, la République Démocratique du Congo, une des victimes africaines du terrorisme et membre de la Coalition Globale contre l'État islamique, interpelle les Nations Unies et les exhorte à s'impliquer activement dans la mise en œuvre des recommandations de cette Coalition et de celles du processus d'Aqaba. Les déclarations d'intentions et les proclamations de foi sans action collective vigoureuse sur le terrain ne suffiront jamais pour éradiquer le terrorisme.

Monsieur le Président,

Au cœur de l'Europe, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est une plaie béante dont le saignement atteint même l'Afrique lointaine et perturbe le commerce international à cause des dégâts collatéraux importants notamment en matière d'approvisionnement en produits céréaliers et énergétiques d'origine ukrainienne et russe, nécessaires à l'alimentation des populations ainsi qu'au fonctionnement des économies des pays importateurs.

Il est impératif que les Nations Unies interviennent avec diligence et plus de fermeté pour éteindre ce brasier et ce, dans le respect absolu des règles du droit international.

La République Démocratique du Congo souscrit à la position de l'Union Africaine et appelle toutes les parties au conflit à suivre la voie du dialogue et du droit reconstruite par l'Afrique qui a, par ailleurs, l'expérience de gestion des crises sécuritaires provoquées par des groupes armés dans certains de ses États.

À ce sujet, les Nations Unies savent que mon pays, la République Démocratique du Congo est victime d'une crise sécuritaire aigue qui dure depuis plus de 20 ans à l'Est de son territoire national.

Tout observateur honnête et de bonne foi reconnaît que cette crise est causée principalement par les convoitises que suscitent ses fabuleuses richesses naturelles et les ambitions de puissance de certains de ses voisins.



Le Peuple congolais reconnaît l'implication des Nations Unies, de l'Union Africaine, des Communautés régionales africaines, de l'Union européenne et des partenaires extérieurs bilatéraux de la RDC pour juguler cette crise récurrente. Il leur en est reconnaissant et s'incline devant le sacrifice des vaillants soldats de la paix qui ont perdu leur vie au front de la défense des idéaux de paix et de justice.

Cependant, en dépit des efforts internes inlassables, de la présence militaire massive de l'ONU au Congo et de son soutien diplomatique pendant 23 ans, le mal sécuritaire continue à ronger mon pays.

Afin d'éradiquer définitivement l'insécurité, restaurer une paix durable et assurer la stabilité à l'Est de la RDC, plusieurs Accords ont été signés avec les groupes armés et même avec les pays voisins sous la garantie de la communauté internationale. Des mécanismes nationaux et internationaux ont été créés. Toutes ces perspectives de règlement définitif du conflit n'ont duré que l'espace de quelques mois. Vite, l'architecture s'est fissurée et l'édifice s'est écroulé. Et, recommence toujours avec les mêmes tragédies.

Depuis mon élection à la tête de la RDC, je n'ai eu de cesse de me battre, chaque jour, pour la paix et la sécurité dans les provinces congolaises de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. M'inscrivant dans une philosophie de réconciliation avec nos voisins, je n'ai ménagé aucun effort pour rassurer les Chefs d'État des pays limitrophes et restaurer la confiance entre nous, notamment par la concertation permanente sur des questions d'intérêt commun, la conclusion des accords de coopération sécuritaire et de partenariat économique et la réalisation des projets de développement pour nos populations respectives.

En dépit de ma bonne volonté et de la main tendue du Peuple congolais pour la paix, certains de nos voisins n'ont trouvé mieux que de nous remercier par l'agression et le soutien à des groupes armés terroristes qui ravagent l'Est de la RDC.

C'est le cas actuellement du Rwanda qui, au mépris du droit international, de la Charte de l'ONU et de l'Acte constitutif de l'Union Africaine, a, une fois de plus, non seulement agressé, en mars dernier, la RDC par des incursions directes de ses forces armées, les RDF, mais aussi occupe des localités de la province du Nord-Kivu par un groupe armé terroriste interposé, le Mouvement du 23 mars dit M23, auquel il apporte un soutien massif tant en matériels de guerre qu'en hommes de troupes.

Et, comme pour défier la communauté internationale, le M23 avec le soutien de l'armée rwandaise a même abattu un hélicoptère de la MONUSCO et tué 8 casques bleus, commettant ainsi un crime de guerre.



Je dénonce, en ce lieu emblématique de la vie internationale, avec la dernière énergie cette énième agression dont mon pays est victime de la part de son voisin, le Rwanda, sous couvert d'un groupe terroriste dénommé M23.

Monsieur le Président,

L'implication du Rwanda et sa responsabilité dans la tragédie que vivent mon pays et mes compatriotes des zones occupées par l'armée rwandaise et ses alliés du M23 ne sont plus discutables dès lors que plus d'une fois aussi bien les groupes d'experts dument mandatés par l'ONU et le mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, CIRGL, que des organisations non gouvernementales humanitaires et des droits de l'Homme crédibles les ont établies dans des rapports documentés et objectifs, à la limite du scientifique.

Au demeurant, pour éclairer la communauté des nations et mettre fin aux sempiternelles dénégations des autorités rwandaises à ce sujet, le Gouvernement congolais réitère sa demande au Président du Conseil de Sécurité de distribuer officiellement aux membres du Conseil le dernier rapport des experts de l'ONU sur la situation sécuritaire à l'Est de la RDC et de le faire examiner avec diligence par lui afin d'en tirer toutes les conséquences qui s'imposent sur le plan du droit de la paix et de la sécurité internationale. Il y va de l'image et de la crédibilité de notre Organisation.

Procéder autrement serait, d'une part, encourager le Rwanda à poursuivre son agression, ses crimes de guerre et ses crimes contre l'humanité en RDC et, d'autre part, nourrir davantage la suspicion légitime des Congolais sur l'impartialité de l'ONU ainsi que la complicité de certains de ses membres dans ces crimes.

C'est pour mettre fin à cette suspicion et dissiper l'ambiguïté de certaines positions du Conseil de sécurité sur la crise sécuritaire à l'Est de la RDC, ambiguïté qui excède la population congolaise et exacerbe la tension entre elle et la Mission de l'ONU pour la stabilisation du Congo, MONUSCO, que le Gouvernement de mon pays a demandé la réévaluation du plan de retrait progressif et responsable de cette Mission.

Cette démarche d'ajustement est exigée par le constat unanime, même au niveau le plus élevé de notre Organisation, des faiblesses regrettables de la MONUSCO ; ce qui affecte certainement l'efficacité et la légitimité de l'action de l'ONU en RDC. La réévaluation du plan du retrait de la MONUSCO ne peut, par conséquent, nullement remettre en cause les relations entre mon pays et notre Organisation.



Quoiqu'il en soit, je réaffirme haut et fort à cette tribune de la plus haute instance internationale de gestion des affaires du monde la détermination du Peuple congolais et de ses dirigeants de défendre toujours jusqu'au sacrifice suprême l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de leur pays, dans le respect bien sûr du droit international et des engagements pris au sein des organisations internationales dont il est membre.

C'est ici le lieu pour moi de préciser que l'État congolais et la société civile congolaise ne permettront jamais à quiconque de tenir le discours de la haine tribale, ethnique et raciale ou xénophobe dans notre pays. La Constitution de la République et les lois congolaises interdisent un tel discours et le sanctionnent sévèrement. Nul ne peut donc prétexter de ce discours imaginaire pour justifier des aventures criminelles au Congo, diviser les Congolais et fragiliser l'unité nationale à laquelle tous mes compatriotes tiennent. La RDC n'est pas et ne sera jamais génocidaire.

De même, je soutiens que la prétendue « collaboration » que certains officiels congolais entretiendraient avec les opposants rwandais des Forces Démocratique pour la Libération du Rwanda, FDLR, dont se servent les dirigeants rwandais pour justifier les agressions répétées de la RDC est un alibi qui n'est corroboré par aucun fait avéré sur le terrain.

En effet, les FDLR ont été décapitées et réduites à néant par les Forces Armées de la RDC, FARDC, en étroite collaboration avec l'Armée rwandaise dans le cadre des opérations conjointes menées au cours de dernières années. La RDC a rapatrié plusieurs éléments des FDLR et leurs familles. Dès lors, les Congolais se demandent de quelles FDLR parle-t-on ? Quel est le mètre carré du territoire rwandais occupé par ces fantomatiques FDLR ? A quel lieu précis du sol rwandais a-t-on vu un jour un seul soldat congolais ? Quoiqu'il en soit la RDC reste disponible pour toute action répressive contre tout groupe armé qui tenterait de troubler la paix et la sécurité dans un pays voisin et dans la région des Grands Lacs.

Monsieur le Président,

Le Peuple congolais demande aux Nations Unies, à l'Union Africaine, aux Communautés régionales africaines et aux partenaires de la RDC de ne plus se fier aux dénégations éhontées des autorités rwandaises et de contribuer plutôt au rétablissement de la sécurité, à la construction d'une paix durable et à la création des conditions nécessaires à une coopération fructueuse dans la région des Grands Lacs pour le bien de tous.



À cet effet, il est nécessaire de :

1. Rendre effectifs le retrait immédiat du M23 des localités occupées, le retour des déplacés congolais de ces localités à leurs domiciles et la cessation sans condition du soutien de l'armée rwandaise à ce groupe terroriste, selon l'esprit et la lettre de la feuille de route de Luanda convenue entre la RDC et le Rwanda, ainsi que des déclarations successives du Conseil de sécurité de l'ONU, du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, de la Communauté d'Afrique de l'Est, CAE, et de la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe, SADC ;
2. Multiplier les pressions sur le Rwanda et le M23 dont les dirigeants sont, du reste, sous sanctions de l'ONU, et montrer plus de fermeté à leur égard, pour qu'ils respectent les positions prises par les organisations internationales précitées ;
3. Appuyer la poursuite du processus de paix de Nairobi, les discussions de Luanda RDC-Rwanda et le déploiement de la Force régionale de l'Afrique de l'Est dont le Statut et les Règles d'engagement viennent d'être signés le 08 septembre dernier à Kinshasa successivement par le Gouvernement congolais et le Secrétariat Général de la CAE, d'une part, et, d'autre part, par les FARDC et le commandement de cette Force ;
4. Encourager le Président honoraire du Kenya, UHURU KENYATTA et le Président de l'Angola JOÃO LOURENÇO, Médiateurs de la CAE et de l'UA dans la crise sécuritaire en RDC à poursuivre leurs bons offices ;
5. Lever tout obstacle à la restructuration par la RDC de ses Forces Armées et à la montée en puissance de celles-ci pour mieux remplir ses missions régaliennes, notamment par la levée pure et simple de toutes les mesures restrictives de l'acquisition des équipements militaires, quelle qu'en soit la forme édictée par le Conseil de sécurité de l'ONU.

La réalisation des actions préconisées ci-dessus garantira, sans doute, le Peuple congolais de la certitude d'un règlement de la crise et facilitera un dialogue constructif entre toutes les parties concernées quant à ce.

Monsieur le Président,

Nous, Peuple congolais, sommes décidés, cette fois-ci, à mettre définitivement fin à l'insécurité à l'Est de notre pays, quoi qu'il en coûte.

L'heure a sonné de casser à jamais le cycle infernal de la violence à l'Est de la RDC pour stabiliser la Région des Grands Lacs afin de tirer le plus grand bénéfice



de ses potentialités économiques ainsi que de sa riche biodiversité pour sauver l'humanité face aux changements climatiques.

La gestion de ces changements pose deux problèmes fondamentaux, à savoir : la mise en œuvre des instruments juridiques et financiers issus des négociations internationales, en particulier dans le cadre des différentes Conférences des parties à l'Accord des Nations Unies sur le Climat (COP), et la transition énergétique.

Il est temps, d'une part, de mettre fin à l'exécution sélective des engagements souscrits par les pollueurs et, d'autre part, de compenser, au nom de la justice climatique, les efforts fournis par les pays moins pollueurs, dont ceux de l'Afrique pour préserver l'environnement dans l'intérêt de toute notre planète.

Quant à la transition énergétique, l'Afrique regorge suffisamment de sources d'énergies renouvelables et de matières premières susceptibles de contribuer à la mobilisation des alternatives crédibles à la double crise énergétique et écologique.

De ce point de vue, il est important de relever que la République Démocratique du Congo compte parmi les principaux producteurs des minerais stratégiques essentiels à la transition énergétique et à la décarbonisation du secteur des transports, dont notamment le Cobalt, le Lithium, le Nickel ainsi que le Manganèse. Mon pays s'est fixé comme objectif de produire proprement lesdits minerais à cette fin.

C'est dans cette perspective que la République de Zambie et la République Démocratique du Congo ont signé le 29 avril de cette année, un accord relatif à la mise en place d'une chaîne de valeur dans le secteur de batteries électriques et des énergies propres. Il va sans dire, au vu de l'importance des investissements que requiert la réalisation d'un tel projet, que l'implication des partenaires est particulièrement indispensable, notamment en termes d'apport en capitaux et en technologie adaptée.

En outre, afin de soutenir le programme de transformation verte des économies sur le continent africain et de rencontrer la demande d'énergie croissante dans le monde, mon pays a pris l'option de valoriser son immense potentiel en matière d'énergies renouvelables dont l'hydroélectricité, le solaire photovoltaïque, la géothermie et l'exploitation de ses gisements gaziers.

De ce fait, la République Démocratique du Congo se présente comme un atout à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine à travers la mise en œuvre du projet Grand Inga, lequel pourrait également s'avérer bénéfique pour une partie



de l'Europe et du Moyen Orient. C'est dans cette perspective, qu'elle est heureuse d'abriter les travaux préparatoires de la 27^{ème} Conférence des Parties sur le Climat (Pré COP 27) qui se tiendront à Kinshasa le mois prochain.

Monsieur le Président,

Je saisis cette opportunité pour apporter de la lumière sur le volet environnemental de l'Appel d'offre lancé le 28 juillet dernier par la RDC pour l'exploration de ses 27 blocs pétroliers et 3 blocs gaziers, appel qui semble faire inutilement polémique sur la place publique internationale.

À ce sujet, il convient de rappeler qu'aucun instrument juridique international pertinent ratifié par la RDC ne lui interdit d'exploiter ses ressources naturelles pour cause de protection de l'environnement ou par crainte de l'aggravation du réchauffement de la planète. Ensuite, l'Accord de Paris de 2015 reconnaît aux pays en développement le droit d'émettre le CO2 pour le développement, mais en prenant des précautions pour le climat mondial à travers leurs contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN).

Ainsi, le Gouvernement de la RDC s'est fixé comme objectif d'exploiter, dans le respect des normes environnementales, les ressources naturelles du pays et de les transformer localement pour leur donner de la valeur ajoutée et booster l'économie nationale, notamment par la création des richesses liquides et des emplois afin d'améliorer les conditions de vie des populations congolaises.

Des stratégies et mesures adéquates ont été adoptées et prises pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement. Elles prévoient à l'instar d'autres pays d'Afrique et d'Europe qui ont relevé ce défi, l'exercice des contrôles gouvernementaux efficaces. Il est question pour la RDC d'atteindre ses objectifs économiques et sociaux en préservant ses forêts et en continuant de demeurer le pays solution pour la lutte contre le réchauffement climatique. Mon pays reste ouvert à la coopération avec tout partenaire disposé à l'aider à atteindre ses objectifs.

Sur le plan économique, le pari à gagner est celui de donner les chances de redressement aux économies des pays affaiblies par les effets collatéraux des changements climatiques et du corona virus afin de promouvoir une croissance économique mondiale équilibrée et de stopper l'aggravation de la pauvreté dans les pays en développement.

Nous ne pouvons pas relever ce défi sans des efforts internes de bonne gouvernance au niveau national, ni investissements productifs des richesses, ni transfert réel des ressources financières suffisantes à ceux qui en ont besoin.



C'est pourquoi, la RDC plaide pour la concrétisation de la proposition de cession par les pays riches d'un pourcentage de leurs droits de tirage spéciaux au Fonds Monétaires International aux pays les moins nantis, faite par la Conférence de Paris sur la relance des économies post-Covid-19 du mois de mai 2021 et appuyée par un engagement ferme du Sommet du G20 d'octobre de la même année à Rome. En tout cas, toute facilité d'accès aux ressources additionnelles en faveur des pays éprouvés par les changements climatiques et la Covid-19 sera la bienvenue.

De même, l'allègement du fardeau de la dette des pays à faibles revenus devra demeurer une préoccupation permanente qu'il convient d'intégrer dans une approche globale de solidarité internationale.

Pour sa part, en dépit de la conjoncture économique mondiale difficile par suite des effets pervers de la pandémie de Covid-19, la RDC a enregistré des progrès remarquables en termes de croissance économique. Le rythme de création des richesses s'est accéléré en 2021 grâce particulièrement au dynamisme du secteur minier dont la croissance de la production est passée de 1,0% en 2019 à 10,1% en 2021, par suite de la bonne tenue des cours du cuivre et du cobalt sur le marché international. Le taux d'inflation et celui de change du Franc congolais sont restés relativement stables.

Aussi, le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International a-t-il conclu favorablement la deuxième revue du programme soutenu par la facilité élargie de crédit (FEC). Le FMI a exprimé son satisfecit sur les politiques macroéconomiques prudentes adoptées par le Gouvernement de la RDC. Nous poursuivrons inlassablement ces politiques et l'effort d'amélioration du climat des affaires en cours pour promouvoir les investissements privés et les activités économiques en général.

Monsieur le Président,

La solidarité et la justice dans les relations entre les nations ont toujours été des facteurs de paix et de sécurité mutuelle, car elles rapprochent les hommes et créent des liens d'interdépendance entre eux.

À cet effet, la lutte contre la pauvreté et la promotion du bien-être collectif sont des dignes puissances contre les conflits sociaux et les tensions entre les Peuples.

C'est pourquoi, la RDC se félicite de l'action collective menée par la communauté internationale contre la Covid-19 et salue l'initiative des États-Unis d'Amérique,



« New Feed the Future » pour financer l'agriculture afin de combattre la faim et l'insécurité alimentaire en Afrique par suite de la crise russo-ukrainienne et dont elle est parmi les pays africains bénéficiaires, pour ne citer que ces cas les plus actuels.

Mon pays appelle à de telles actions et initiatives qui non seulement contribuent à résoudre les problèmes de survie au quotidien et à créer des emplois accessibles au plus grand nombre, mais aussi distribuent des revenus et du pouvoir d'achat à la base.

En revanche, au nom de la solidarité et de la justice internationales, nous posons des questions sur le maintien des sanctions contre le Peuple du Zimbabwe, des sanctions qui, de plus, datent de l'époque du défunt Président Robert Mugabe. Pourquoi, notre Organisation est-elle si silencieuse et indifférente à cette injustice à la limite du crime contre un Peuple innocent ?

En ma qualité de Président en exercice de la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe, SADC, je lance un appel pressant aux Nations Unies de mettre tout en œuvre pour obtenir la levée immédiate des sanctions contre la République du Zimbabwe et son Peuple.

Monsieur le Président,

Dans ce monde devenu multipolaire, aucun pays, aussi puissant et riche soit-il, ne peut prétendre affronter seul les défis que je viens d'exposer ci-dessus et, encore moins, les relever dans l'intérêt de tous.

L'importance des enjeux, la complexité des problèmes à résoudre et l'ampleur de la tâche exigent une approche multilatérale équitable qui intègre les intérêts d'un chacun et mutualise les énergies de tous dans le respect réciproque.

C'est pourquoi, la RDC continue à penser qu'il est indispensable de mieux structurer le multilatéralisme et de l'enrichir, dans l'égalité de traitement de toutes les parties prenantes, afin de créer des espaces de dialogue et de coopération dont nous avons besoin pour assurer la paix et la sécurité internationales. C'est cela l'Organisation des Nations Unies que nous voulons.

Pour ce faire, il nous faut accorder le bénéfice de l'urgence à la réforme de l'ONU qui semble actuellement marquer le pas.

Dans ce cadre, je me fais le devoir d'insister sur la nécessité de satisfaire à la revendication légitime et juste de l'Afrique d'être représentée au sein du Conseil de sécurité de l'ONU par deux sièges supplémentaires dans la catégorie



des membres non permanents et par deux autres dans celle des membres permanents avec les mêmes droits y compris celui de véto, les mêmes privilèges et obligations que ceux des membres permanents actuels. C'est une question de justice à rendre à un continent, mieux à un pan entier de l'humanité dont le rôle ne cesse de s'accroître chaque jour davantage dans la conduite des affaires internationales. Nous, africains, y tenons fermement.

**Monsieur le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies,
Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,**

Pour terminer, permettez-moi de dire un mot sur la parité Homme et Femme.

À ce propos, il y a lieu d'insister sur la nécessité de poursuivre les efforts en cours tant au niveau international qu'à celui des États pour créer des espaces d'égalité du genre et des opportunités de liberté et d'action pour la femme.

Pour ce faire, l'implication des Hommes dans les politiques de promotion du genre s'avère nécessaire parce que, d'une part, l'homme partage la vie avec la femme et, d'autre part, depuis des temps immémoriaux, pour des raisons diverses, l'homme s'est forgé une prééminence sur la femme qui lui confère une influence déterminante sur le destin de cette dernière. Nous devons mettre un terme à cette situation de fait.

C'est pourquoi, lors de mon mandat à la tête de l'Union Africaine, j'ai initié une rencontre des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation continentale sous le thème de « conférence des hommes sur la masculinité positive ». De ce rendez-vous historique tenu à Kinshasa en 2021, il est sorti une Déclaration de l'U.A contenant l'engagement des hommes, notamment celui des Chefs d'État et de Gouvernement de mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles, et apporter des réponses appropriées de cette problématique. Cette Déclaration constitue une véritable charte de l'UA pour la femme que je m'attèle à matérialiser en ma qualité de Champion de l'UA pour la masculinité positive.

C'est dans ce cadre que j'ai entrepris de promouvoir davantage la Congolaise qui occupe aujourd'hui de plus en plus l'avant-plan de la gestion des Affaires publiques au sein des institutions politiques, judiciaires et administratives de mon pays. Cette politique volontariste devra permettre dans l'avenir un changement radical non seulement de perception de la femme et de son rôle dans la société,



mais aussi dans la prise en charge par la femme elle-même de son destin. En effet, la parité n'est pas un cadeau fait à la femme, mais une responsabilité qu'elle doit assumer.

Je souhaite plein succès aux travaux de la 77^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Générale.

Je vous remercie.